

# DÉCISION DU PRÉSIDENT

## PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**N° : DP-25-154**

**SERVICE : Direction Finances et du Contrôle de gestion**

**OBJET : Admission en non-valeur des produits irrécouvrables (combinaison infructueuse d'actes, décédé, PV carence, PV perquisition, NPAI et demande de renseignement négative, personne disparue - liste 1282230135) Budget annexe Eau potable**

### LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'articles L. 5211-10 ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n°20-11 en date du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président aux 6<sup>e</sup> Vice-Président, Monsieur Walter MARTIN, dans le domaine des Finances, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment procéder à l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables jusqu'à 5 000 € par tiers ;

### DÉCIDE

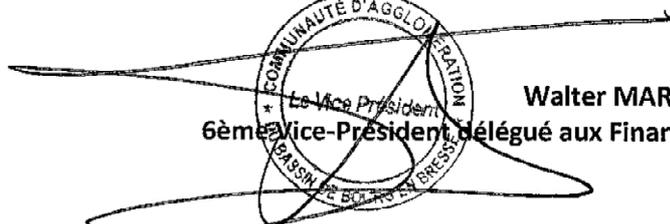
**DE PROCÉDER** à l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables (combinaison infructueuse d'actes, décédé, PV carence, PV perquisition, NPAI et demande de renseignement négative, personne disparue - liste 1282230135), pour un montant total de 46 663.64 € au vu de l'état récapitulatif des produits irrécouvrables établi par la Responsable du Service de Gestion comptable pour le budget annexe Eau potable, la différence de 11 276,66 € correspondant à une créance supérieure à 5000 € par tiers fera l'objet d'une délibération distincte.

Monsieur le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 09/09/2025  
Publication : 10/09/2025

Fait à Bourg-en-Bresse, le 07 août 2025.

Pour le Président et par délégation,



Le Vice-Président  
6ème Vice-Président délégué aux Finances

Walter MARTIN  
6ème Vice-Président délégué aux Finances